

MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES

AU COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

**Consultations prébudgétaires fédérales en vue du budget
de l'automne 2026**

Le 28 avril 2026

1. Résumé des recommandations

Recommandation 1 : Consacrer 2 % de ses dépenses au secteur agricole, accompagnés d'un plan d'action structuré visant le développement et la pérennité du secteur.

Que le gouvernement renforce les outils de gestion des risques en :

- **Recommandation 2** : fixant de façon permanente à 350 000 \$ la limite des avances sans intérêt du Programme de paiements anticipés (PPA);
- **Recommandation 3** : revoyant complètement le cadre Agri-relance afin qu'il remplisse réellement ses objectifs;
- **Recommandation 4** : améliorant le programme Agri-stabilité par un taux de couverture fixé à 85 % de la marge de référence et par la pérennisation du taux d'indemnisation de 90 %.

Que le gouvernement investisse de façon soutenue afin :

- **Recommandation 5** : de revoir les décisions de compressions et de fermetures de centres de recherche d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) et de renforcer la recherche, le transfert technologique et les programmes liés à l'adaptation aux changements climatiques;
- **Recommandation 6** : d'offrir un programme de partage des coûts de certification biologique et d'assurer la gestion et le financement permanent du processus de révision des normes biologiques.

Que le gouvernement soutienne les employeurs agricoles par :

- **Recommandation 7** : la mise en place d'un programme financier visant l'amélioration des logements des travailleurs étrangers temporaires (TET);
- **Recommandation 8** : la reconnaissance des logements des TET comme bâtiments agricoles à des fins fiscales.

Que le gouvernement renforce les leviers fiscaux et financiers en :

- **Recommandation 9** : accordant un crédit d'impôt de 40 % aux petites entreprises agricoles pour l'acquisition d'équipement;
- **Recommandation 10** : éliminant ou limitant le gain en capital imposable lors du transfert d'actifs agricoles à un neveu ou à une nièce;
- **Recommandation 11** : bonifiant l'aide fiscale pour les dons alimentaires afin de l'harmoniser avec celle du Québec;
- **Recommandation 12** : créant un régime d'épargne et d'investissement sylvicole personnel pour les propriétaires forestiers canadiens.

2. Recommandation principale : la nécessité de rehausser le soutien agricole

Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), les dépenses publiques consacrées à l'agriculture représentaient en moyenne 1,97 % des dépenses totales des gouvernements à l'échelle mondiale en 2024. Le Canada est loin du compte avec son 1 %, malgré le rôle stratégique du secteur pour nourrir les Canadiens, l'économie des régions, l'occupation du territoire et l'adaptation aux changements climatiques.

Ce sous-investissement est préoccupant dans un contexte marqué par l'instabilité des marchés, par les tensions géopolitiques et par la multiplication des risques climatiques. Il limite la capacité des entreprises agricoles à gérer les chocs économiques, à investir et à demeurer concurrentielles sur les marchés nationaux et internationaux. Le gouvernement fédéral doit se doter, dans le prochain cadre stratégique agricole, d'un plan d'action structuré visant le développement et la pérennité du secteur, appuyé par des budgets suffisants et prévisibles.

Un tel plan doit notamment prévoir des aides financières directes pour les entreprises touchées par les conflits commerciaux et géopolitiques. Il doit également corriger le recul des investissements publics en recherche agricole, en rétablissant et en renforçant les capacités de recherche, le transfert technologique et les programmes appuyant la réponse aux changements climatiques.

Ce sous-financement se manifeste aussi par des outils mal adaptés aux réalités actuelles. Le partage des coûts de la certification biologique, le financement permanent de la révision des normes biologiques, la bonification du PPA et l'amélioration des programmes de gestion des risques, comme Agri-relance et Agri-stabilité, sont essentiels pour offrir aux entreprises agricoles un environnement d'affaires plus performant. De même, la mise en place d'un mécanisme d'épargne et d'investissement sylvicole pour les propriétaires forestiers permettrait de soutenir ce secteur durement frappé par la guerre commerciale avec les États-Unis.

À cet égard, l'Union des producteurs agricoles (UPA) demande au gouvernement fédéral :

- de consacrer 2 % de ses dépenses au secteur agricole, accompagnés d'un plan d'action structuré visant le développement et la pérennité du secteur.

3. Axe 1 – Gestion des risques

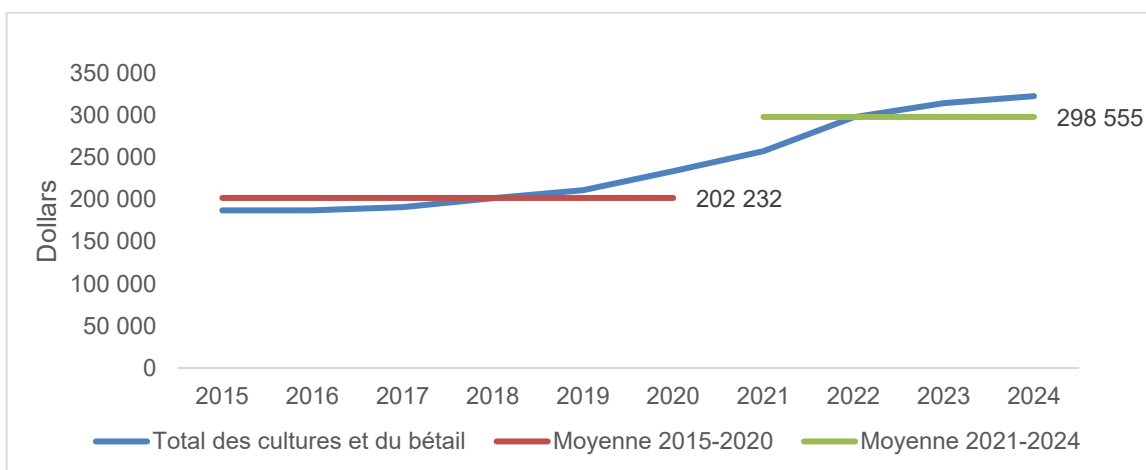
3.1. Programme de paiements anticipés

Depuis 2020, les dépenses d'exploitation des entreprises agricoles ont augmenté de façon marquée. Les dépenses annuelles moyennes pour les postes des cultures et le bétail sont passées de 202 232 \$ entre 2015 et 2020 à 298 555 \$ sur la période 2021-2024, soit une hausse de 48 %. S'ajoutent les dépenses liées à la machinerie et les dépenses générales, qui accentuent la pression sur les liquidités et renforcent la nécessité d'un PPA suffisant et prévisible. En effet, depuis quelques années, la hauteur du montant de la part sans intérêt du PPA est renégociée chaque année, ce qui apporte de l'insécurité et des complications administratives.

À cet égard, l'UPA demande au gouvernement fédéral :

- de fixer de façon permanente la limite des avances sans intérêt du PPA à 350 000 \$.

Figure 1 Évolution des dépenses d'exploitation moyennes pour les postes des cultures et du bétail, Canada, 2015-2024



Source : Statistique Canada. Tableau 32-10-0136-01, compilation DREPA-UPA

3.2. Bonifier le cadre Agri-relance

Agri-relance est un cadre d'aide en cas de catastrophe qui existe depuis 2008. Il est imprévisible et il intervient souvent plus de 12 mois après les événements extrêmes ayant causé des problèmes financiers aux entreprises agricoles. Ce cadre est mal adapté et ne remplit pas les objectifs recherchés depuis sa mise en place. Il est urgent de le revoir complètement afin que les fermes reçoivent rapidement un appui et soient traitées de façon identique, à la grandeur du Canada.

À cet égard, l'UPA demande au gouvernement fédéral :

- de revoir complètement le cadre Agri-relance afin qu'il remplisse réellement ses objectifs.

3.3. Bonifier le programme Agri-stabilité

Le programme Agri-stabilité vise à soutenir les entreprises agricoles confrontées à des baisses de marge causées par des conditions climatiques défavorables, des maladies animales ou d'autres facteurs. Toutefois, son intervention doit être renforcée afin d'atténuer les chocs financiers que subissent les entreprises touchées. À l'heure actuelle, le programme offre un taux de couverture (déclencheur) correspondant à 70 % de la marge de référence ainsi qu'un taux d'indemnisation de 80 %, porté exceptionnellement à 90 % pour l'année 2025.

À cet égard, l'UPA demande au gouvernement fédéral :

- d'améliorer le programme Agri-stabilité en portant le taux de couverture (déclencheur) à 85 % de la marge de référence et en rendant permanent le taux d'indemnisation de 90 % prévu pour l'année 2025.

4. Axe 2 – Recherche, innovation, adaptation climatique et agriculture biologique

4.1. Financement de la recherche publique

La capacité du milieu agricole à s'adapter aux changements climatiques et à adopter durablement des pratiques de gestion bénéfiques repose sur l'accès à une recherche publique forte et à des mécanismes efficaces de transfert des connaissances. Les compressions budgétaires et les fermetures de centres de recherche d'AAC fragilisent cet écosystème et limitent le développement de connaissances indépendantes. Le maintien et le renforcement de la recherche appliquée demeurent essentiels pour développer et déployer des solutions adaptées, notamment par des approches collaboratives plaçant les producteurs au cœur des démarches. Des investissements accrus en recherche, en transfert technologique et dans les programmes d'accompagnement sont nécessaires afin de soutenir les efforts d'adaptation du secteur agricole face à la crise climatique.

À cet égard, l'UPA demande au gouvernement fédéral de :

- revoir ces décisions de compressions et de fermetures de centres de recherche d'AAC et de renforcer la recherche et le transfert technologique, notamment par des initiatives de type « laboratoires vivants » et des programmes liés à l'adaptation aux changements climatiques.

4.2. Production biologique

Le Canada doit offrir un mécanisme de soutien particulier pour assurer le développement de la production agricole biologique canadienne. À l'instar du gouvernement américain, le Canada doit établir un programme de partage des coûts de certification biologique. Le Canada doit également assurer la gestion et le processus de renouvellement des normes biologiques afin de garantir leur intégrité.

À cet égard, l'UPA demande au gouvernement fédéral :

- d'offrir un programme de partage des coûts de certification biologique et d'assurer la gestion et le financement permanent du processus de révision des normes biologiques.

5. Axe 3 – Main-d'œuvre agricole et conditions de travail

5.1. Favoriser l'amélioration des logements pour les TET

Dans un contexte de marges de manœuvre financières limitées et de pression croissante pour améliorer les conditions d'hébergement des TET, chaque dollar investi compte. Afin de tenir compte des particularités du secteur agricole, le gouvernement fédéral doit instaurer un programme d'aide financière visant à soutenir une partie des dépenses engagées pour l'amélioration des logements des TET agricoles. De plus, le gouvernement doit reconnaître ces logements comme des bâtiments agricoles à des fins fiscales, permettant ainsi aux producteurs de récupérer la TPS sur les matériaux et fournitures utilisés pour leur construction ou leur rénovation.

À cet égard, l'UPA demande au gouvernement fédéral :

- de mettre de l'avant un programme financier pour inciter les employeurs de TET agricoles à améliorer les logements;
- de reconnaître les logements des TET agricoles comme bâtiments agricoles à des fins fiscales.

6. Axe 3 – Investissement, relève et foresterie privée

6.1. Crédit d'impôt à l'investissement pour les fermes de petite taille

Les données de Statistique Canada de 2021 révèlent que plus de 43 % des fermes canadiennes enregistrent des revenus annuels bruts de moins de 50 000 \$. Parmi ces entreprises, des dizaines de milliers de fermes peinent à générer des revenus leur permettant d'investir pour assurer leur croissance et leur rentabilité.

À cet égard, l'UPA demande au gouvernement fédéral :

- d'accorder un crédit d'impôt de 40 % aux entreprises agricoles de petite taille qui font l'acquisition d'équipement pour assurer leur croissance et leur rentabilité.

6.2. Transfert d'actifs agricoles à un neveu ou à une nièce

La *Loi de l'impôt sur le revenu* permet au cédant de minimiser ses gains en capital imposables lorsqu'il transfère à faible coût certains types d'actifs agricoles utilisés dans l'entreprise directement à un enfant. Or, aujourd'hui, bien des entreprises agricoles sont exploitées par plus d'une famille. Des neveux ou des nièces prennent la relève sans qu'ils puissent bénéficier du même traitement fiscal que celui offert aux enfants.

À cet égard, l'UPA demande au gouvernement fédéral :

- d'éliminer ou de limiter le gain en capital imposable lors du don ou de la vente à faible coût de certains actifs agricoles à un neveu ou à une nièce, comme c'est le cas pour un enfant.

6.3. Crédit d'impôt pour les dons alimentaires

La fiscalité québécoise prévoit qu'un agriculteur faisant un don de denrées alimentaires à un organisme admissible peut reconnaître, à des fins fiscales, un don correspondant à 150 % de la valeur marchande réelle des denrées données. Afin de stimuler le don de denrées et de reconnaître l'implication sociale des agriculteurs, la législation fédérale doit être harmonisée avec celle du Québec pour ce type de don.

À cet égard, l'UPA demande au gouvernement fédéral :

- de bonifier l'aide fiscale pour les dons alimentaires faits par un producteur agricole afin de l'arrimer à celle accordée par le gouvernement du Québec.

6.4. Régime d'épargne et d'investissement sylvicole personnel

Le gouvernement fédéral doit encourager l'aménagement des forêts privées par la création d'un régime d'épargne et d'investissement sylvicole personnel. L'UPA appuie les propositions formulées par les Propriétaires forestiers du Canada dans le cadre de ces consultations.

À cet égard, l'UPA demande au gouvernement fédéral :

- de créer un régime d'épargne et d'investissement sylvicole personnel pour les propriétaires forestiers canadiens.